

Code de Conduite

Dernière mise à jour : 18 août 2020. [Consulter](#) l'historique des modifications.

Introduction

Le Projet PostgreSQL est fier de la qualité de son code et de son travail, et des réalisations techniques et professionnelles de sa communauté. Nous attendons de tous les participants qu'ils se conduisent de manière professionnelle, en agissant avec courtoisie et dans l'intérêt commun, dans le respect de tous les utilisateurs et développeurs.

À ces fins, nous avons établi ce Code de conduite pour l'interaction et la participation de la communauté aux travaux du projet et à la communauté dans son ensemble. Ce Code est censé couvrir toute interaction entre les membres de la communauté, qu'elle ait lieu ou non au sein de l'infrastructure postgresql.org, pour autant qu'aucun autre Code de Conduite ne prévale (tel que le Code de Conduite d'une conférence).

Inclusivité et conduite appropriée

Le Projet PostgreSQL est ouvert à la participation de toute personne intéressée par le travail avec PostgreSQL, quel que soit son niveau d'expérience avec le logiciel, ou avec la technologie en général. Nous encourageons le développement et les contributions de tous les utilisateurs, quelle que soit leur formation.

Nous encourageons les discussions réfléchies et constructives sur le logiciel et cette communauté, leur état actuel et les possibles directions de développement. Nos discussions doivent se concentrer sur le code et la technologie associée, les projets communautaires et l'infrastructure.

Les attaques personnelles et les commentaires négatifs sur des caractéristiques personnelles sont inacceptables et ne seront pas autorisés. Les exemples de caractéristiques personnelles comprennent, de façon non exhaustive, l'âge, la race, les origines nationales ou les ascendances, la religion, le genre ou l'orientation sexuelle.

D'autres exemples de comportements représentant également des violations de ce Code de Conduite sont : les menaces de violence à l'encontre d'un individu ou d'un groupe, les menaces de sabotage professionnel, communautaire et/ou de projets, les sollicitations sexuelles importunes de quelque forme que ce soit, les comportements susceptibles de discréditer le projet PostgreSQL, et le refus de stopper un comportement inapproprié malgré une demande en ce sens.

Représailles

Il est également expressément interdit à quiconque d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne qui dépose une plainte en vertu du présent Code de Conduite, ou qui contribue à l'instruction d'une telle plainte. Les représailles peuvent, entre autres, se manifester par les actions suivantes :

- de nouvelles attaques personnelles (publiques ou privées) ;
- des actions qui nuisent au statut professionnel d'une personne et/ou à son statut auprès de son employeur, de ses collègues, de ses clients ou de la communauté ;
- des actions qui menacent la vie privée de l'individu, sa personne physique, son bien-être, son domicile et/ou sa famille.

Les actes de représailles seront traités de la même manière que toute autre violation du présent Code de Conduite.

Comité du Code de Conduite

La Core Team nommera un Comité du Code de Conduite chargé de recevoir et d'examiner toutes les plaintes, ainsi qu'un président pour ce Comité. Tout membre de la communauté peut se porter volontaire pour faire partie du Comité, à l'exception des membres de la Core Team. Étant donné que la Core Team supervise le Comité, les membres de la Core Team ne siégeront pas au Comité afin d'éviter tout conflit d'intérêt. La liste des membres du Comité sera accessible au public à tout moment et peut être consultée [ici](#).

La composition du Comité sera renouvelée annuellement. La Core Team ou le président du Comité annonceront les dates d'ouverture et de clôture du processus annuel de sélection des membres par le biais des canaux de communication habituels de la communauté.

Tout membre de la communauté souhaitant s'engager auprès du Comité remplira un questionnaire initial qui sera examiné par la Core Team et le Comité en exercice. Les membres du Comité en exercice examineront les candidats et mèneront des entretiens, si nécessaire. Le Comité en exercice émettra des recommandations et la Core Team choisira les nouveaux membres du Comité.

Le Comité peut disposer d'une période de transition d'un mois maximum pour permettre le transfert de connaissances et de responsabilités entre les membres sortants et les nouveaux membres.

Bien qu'il n'y ait pas de nombre défini de membres du Comité pouvant siéger simultanément, le Comité sera composé d'au moins quatre personnes à tout moment. Les membres du Comité sont tenus de s'engager pour un minimum d'un an, cet engagement pouvant être prolongé s'ils le souhaitent, jusqu'à un maximum de trois ans.

Les membres du Comité exercent leurs fonctions à la discrétion de la Core Team, qui peut les relever de leurs fonctions si elle estime qu'ils ne s'acquittent pas des responsabilités induites par leur fonction.

Le Comité peut également demander à la Core Team de coordonner la révocation d'un membre sur sa propre initiative si cette personne ne peut ou ne veut pas assumer les responsabilités liées à sa fonction.

Signalement

Si vous êtes victime d'un comportement inapproprié ou si vous êtes témoin d'un tel comportement, veuillez le signaler rapidement au Comité du Code de Conduite à l'adresse coc@postgres.org. Dans le cas malencontreux où vous souhaiteriez déposer une plainte contre un membre du Comité, vous pouvez alors contacter individuellement l'un des autres membres du Comité.

Dans votre rapport, de signalement veuillez inclure autant de détails que possible :

- une description de l'incident ;
- la chronologie des événements ;
- des captures d'écran de toute discussion électronique ;
- les noms et, si possible, les coordonnées de tout témoin ;
- toute autre information qui, selon vous, pourrait être utile à l'enquête.

Traitement des plaintes

Sans délai, le Comité accusera réception et enquêtera sur chaque incident signalé. Avec la coopération de toutes les parties, le Comité aura pour objectif de terminer l'enquête dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la plainte.

Les signalements d'incidents et les activités d'investigation seront gardés confidentiels autant que possible, en fonction des contraintes liées à la conduite d'une enquête convenable.

Le Comité informera le plaignant et le présumé contrevenant de sa décision au plus tard à la fin de ce délai. Si l'enquête est toujours en cours, le Comité fournira aux parties un rapport de situation et une date d'achèvement estimée.

Un défaut de coopération pourrait prolonger l'enquête. Le Comité s'efforcera de mener à bien l'enquête et de communiquer les résultats au plaignant et au contrevenant présumé dès que possible, en les informant de sa décision une fois l'enquête terminée.

Dans le cas d'une plainte déposée par ou contre un membre du Comité du CoC ou un membre de la Core Team, le traitement de la plainte se déroulera comme d'habitude, à l'exception de la personne impliquée dans la plainte, qui sera exclue de la procédure dans son rôle au sein du Comité ou de la Core Team.

Les résultats possibles incluent, mais ne sont pas limités à :

- Une détermination de l'absence de violation du Code de Conduite ;
- Un blâme privé, avec des conseils spécifiques sur le comportement acceptable, pour la ou les personnes concernées ;
- Un blâme public, accompagné de conseils spécifiques sur le comportement acceptable, de la ou des personnes concernées ;
- Une exclusion temporaire ou permanente de certains ou de tous les espaces gérés par la communauté, y compris, mais sans s'y limiter, les listes de diffusion de la communauté, les forums, IRC, et la perte des droits de commit ;
- Une demande d'excuses publiques et/ou privées.

En raison de la gravité d'une décision impliquant une exclusion temporaire ou permanente, et des actions techniques et d'infrastructure associées induites par un tel résultat, une telle conclusion devra être soumise à l'examen de la Core Team avant que les parties concernées ne soient informées de la décision. Si la Core Team n'était pas d'accord avec les conclusions du Comité, elle devrait alors présenter son raisonnement au Comité. Le Comité pourrait examiner les recommandations de la Core Team et engager une discussion plus approfondie, si nécessaire. Si la Core Team et le Comité ne parvenaient pas à un consensus, la décision de la Core Team prévaudrait.

Le Comité peut déterminer qu'une violation de cette politique a été commise par inadvertance, peut-être en raison de différences culturelles (par exemple, l'utilisation d'un terme d'argot inoffensif dans une langue et offensant dans une autre) ou d'une malheureuse tentative d'humour. De tels cas seront traités comme des occasions de sensibilisation plutôt que de blâme. Si le Comité détermine qu'un incident signalé entre dans la catégorie des violations par inadvertance, le Comité décidera si l'incident est susceptible d'être réitéré par d'autres personnes et, si tel est le cas, il partagera l'information de manière générale avec la communauté afin de prévenir d'autres incidents.

Si l'une des parties estime que la décision est incorrecte, un appel peut être déposé auprès du Comité dans un délai d'une semaine après sa décision. L'appel devra inclure de nouvelles informations, sources, témoins, etc. afin de fournir au Comité des informations supplémentaires pour réexaminer l'incident.

Les enregistrements des rapports d'incidents, des enquêtes, des décisions du Comité et de toute question connexe seront conservés pendant une période de trois années calendaires à compter de la date du dernier élément du dossier d'incident. Le Comité prendra les mesures appropriées pour assurer la confidentialité de tous les rapports et discussions.

Le Comité établira un rapport annuel résumant les types de plaintes reçues et les actions entreprises pour y répondre avant la fin du premier trimestre de chaque année, portant sur l'année précédente, et partagera ce rapport avec la communauté. Les plaintes et les actions seront anonymisées afin de protéger l'identité de toutes les parties impliquées.

Agir en toute bonne foi

Il est attendu de toute personne déposant une plainte relative à un incident qu'elle soit de bonne foi et ait des motifs raisonnables de croire que les informations divulguées indiquent une violation de cette politique. Toute allégation qui s'avérerait ne pas être fondée et avoir été formulée avec malveillance, ou en toute connaissance de cause, sera considérée comme un délit communautaire grave et une violation du présent Code de Conduite.

Mises à jour du Code de Conduite

Le Comité et/ou la Core Team envisageront de mettre à jour ce Code de Conduite si nécessaire, et au moins une fois par an, en fonction des incidents signalés, des recommandations de juristes professionnels, des suggestions des membres de la communauté, des développements culturels de la communauté, ou de tout autre événement qui entraînerait un besoin de révision.

Les membres de la communauté ayant une suggestion de révision du Code de Conduite peuvent soumettre leurs idées au Comité par courrier électronique à l'adresse suivante : coc@postgresql.org.

Conférences et événements

Le projet encourage chaque organisateur d'événement à créer et à maintenir un Code de Conduite pour son événement. Ces Codes de Conduite peuvent être identiques ou non au présent Code de Conduite. Chaque organisateur d'événement est responsable de la gestion rapide et objective des comportements inappropriés lors de son événement.

Conclusion

Nous encourageons les relations appropriées et collaboratives entre les membres de la communauté, cependant, les membres doivent être conscients des comportements qui peuvent être considérés comme offensants par les autres membres et doivent s'abstenir d'adopter de tels comportements.

Dans toutes les interactions avec la communauté, utilisez votre jugement professionnel et gardez la discussion centrée sur l'avancement de notre projet et de notre communauté dans une direction positive pour tous.